

1188 Gimel, le 11 octobre 2016

MUNICIPALITE  
DE GIMEL

**Présentation du budget pour l'année 2017 au Conseil communal  
de Gimel lors de sa séance du 2 décembre 2016**

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Lors de sa séance du 4 octobre 2016, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2017.

Celui-ci présente un total de charges de Fr. 10'406'895.40 et un total de revenus de Fr. 10'128'424.00, ce qui représente un déficit de Fr. 278'471.40 comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 797'775.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 190'328.00 pour l'équilibre des services eau, égout, électricité.

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 724'631.60 tandis que les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2017 sont de Fr. 601'901.00. Nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Les impôts (comptes 210) ont été chiffrés sur la base de la situation fiscale à fin août 2016 calculée au taux de 71.5 et tiennent compte également d'un potentiel d'augmentation du nombre de contribuables suite au développement lié à la construction d'immeubles.

D'autre part, les recommandations de l'office cantonal des impôts nous incitent à tenir compte d'une progression de 1% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de 2% pour l'impôt sur la fortune.

Pour 2017, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 204'802.00, nous alimentons le fonds à raison de Fr. 1'069'661.00 et touchons, en retour, des dépenses thématiques pour Fr. 321'740.00, du fonds de solidarité Fr. 539'472.00 et de la structure de la population Fr. 413'250.00. La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2015 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2018.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720) il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2017 de Fr. 270'178.00. Tandis que le montant versé pour la facture sociale, toujours en légère augmentation, se monte à Fr. 893'372.00 pour 2017.

Les autres taxes et impôts sont estimés en regard de l'évolution de la population.

Les frais de fonctionnement du centre des jeunes (comptes 150) représentent, cette année, une charge nette de Fr. 144'688.00. La participation versée par l'ASSAGIE s'élève à Fr. 40'000.00 afin d'avoir une égalité de traitement entre les différents centres régionaux et sert à couvrir partiellement les frais liés à l'accueil des enfants le midi. La discussion concernant le regroupement des 3 centres sous l'entité de l'ASSAGIE est toujours ouverte.

La participation cantonale à l'école de musique (compte 152) de Fr. 6.50 en 2015 à Fr. 8.50 en 2016, atteint pour 2017 le maximum prévu par l'application de la loi, soit à Fr. 9.50 par habitant.

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE. Pour 2017, notre participation s'élève à Fr. 1'268'452.40, contre Fr. 845'220.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports) ce qui représente une charge nette de 432'232.40 pour un total de 264 élèves gimelans. Afin d'assurer le service de la journée de garde continue, un civiliste a été engagé afin d'épauler le centre des jeunes et répondre ainsi à la demande de la mise en œuvre de la loi sur la journée continue. A noter également l'augmentation de notre participation au réseau AJEMA suite à l'ouverture de l'UAPE de Gimel. Cette offre correspond à la demande avec un taux d'utilisation proche du 100 % dès la première année de mise en service. Toutefois, cela représente un coût budgétisé pour la commune de Fr. 455'180.00 et en contre partie, une location de Fr. 48'000.00 est encaissée.

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) reste stable avec un coût de Fr. 32.00 par habitant. En contrepartie, nous recevons une location de CHF 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Les autres coûts liés à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, des routes, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

Le poste « service technique » (compte 300) inclut le leasing de l'achat d'un élévateur pour la voirie et la déchèterie annoncé au budget 2016.

Sous Parc et promenade (comptes 440), les travaux d'entretien du cimetière se poursuivront en 2017 avec un budget de Fr. 15'000.00 avec, notamment, le remplacement des piliers en pierre de taille.

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente un excédent de charges qui pourrait être, le cas échéant, adapté par une révision du montant de la taxe déchet.

Le service 460 « égouts, épuration » inclut la taxe de financement des mesures pour la réduction des micropolluants, fixée à Fr. 9.00 par habitant et reportée sur la taxe d'épuration de l'eau à raison de Fr. 0.15 par m<sup>3</sup>. Le coût du m<sup>3</sup> est passé de Fr. 0.40 à Fr. 0.55 HT.

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population qui nous attend ces prochaines années, notamment le quartier du Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est difficile d'interpréter actuellement.

Le budget 2017 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2017 avec, aux recettes, un montant de Fr. 10'128'424.00 et un montant de Fr. 10'406'895.40 aux dépenses, soit un excédent de charges de Fr. 278'471.40.

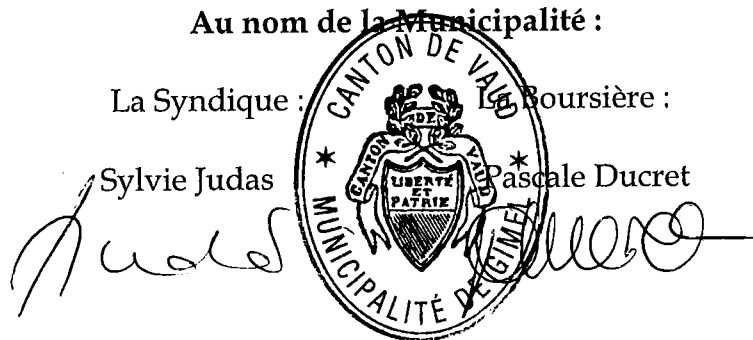
Philippe Rezzonico

Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : Sylvie Judas Boursière :

Pascal Ducret



**Commentaires sur les comptes du budget 2017 :**

- 110/3170.00      **Frais de réceptions et manifestations :**  
Une participation est prévue pour l'accueil de Gimel-les-Cascades
- 110/3517.00      **Participation entr. Transport public :**  
Inclus une partie de notre participation au programme de réorganisation des transports publics prévu initialement sur 5 ans pour un montant total de Fr. 155.00 par habitant.
- 152/3513.00      **Participation cantonale école de musique :**  
1950 habitants à Fr. 9.50
- 220/4520.00      **Participation des communes (péréquation) :**  
Couche population : Fr. 413'250.00  
Couche solidarité : Fr. 539'472.00  
Dépenses thématiques : Fr. 321'740.00
- 351/3141.29      **Entretien et chauffage des portacabines :**  
Les portacabines étant amortis, l'Assagie ne verse plus sa participation en relation avec l'amortissement. Dès lors, les frais sont supérieurs aux revenus et pour des raisons de clarté, il a été décidé de comptabiliser le montant des frais en charge et le loyer de l'Assagie en revenus (351/4271.29). Auparavant, uniquement le solde en notre faveur était comptabilisé dans les revenus
- 357/3312.00      **Amortissement bâtiments et construction :**  
Amortissement des travaux de transformation du hangar de la voirie selon les coûts effectifs

- 430/3115.00      **Achat de machine, véhicules :**  
Il s'agit du leasing du nouveau Pony conclu pour 5 ans (2015-2020)
- 460/3191.01      **Taxe financement micropolluants :**  
Nouveau financement national pour l'équipement d'une centaine de station d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an calculée pour Gimel sur 1950 habitants
- 460/4362.06      **Taxe épuration eau potable :**  
Afin de financer cette nouvelle taxe, la Municipalité a augmenté le prix de l'épuration de Fr. 0.15 qui est passée de Fr. 0.40 à Fr. 0.55 HT par m<sup>3</sup> d'eau épurée dès 2016
- 580/3012.00      **Traitement organiste-marguillier :**  
Engagement d'un marguillier pour l'église de Gimel
- 650/3521.01      **Participation SDIS Etraz-Région :**  
1907 habitants à Fr. 32.00, selon budget du SDIS, décalage d'une année sur le nombre d'habitants
- 660/3521.02      **Participation PC région Morges :**  
1950 habitants à Fr. 20.82
- 710/3654.00      **Réseau Ajema :**  
Augmentation suite à l'ouverture de l'UAPE et fréquentation en hausse des enfants de Gimel